



LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°1 DU 7 NOVEMBRE 2019

2 RUE PIERRE SÉMARD
B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex
02.32.23.69.00 * 02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 25
Nombre de présents titulaires : 14
Nombre de présents remplaçants : 2
Quorum: 13

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Frédéric LEVASSEUR, Mme Florence DAMERON, Mme Catherine QUENEUILLE

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Sophie BIZEUL, Mme Karima GARCIA-ACOSTA, Mme Jessica JANAS, M. Arnaud LUBAT, M. Vincent ROUEN, M. Corentin ROY, Mme Carole LEPREVOST

Représentants des parents d'élèves : M. Sébastien SOULET, Mme Marie-Pierre ALEMAO

Représentants des élèves : M. Anthony LETERTRE, M. Manikech MENDES

Membres excusés :

Mme Karène BEAUVILLARD, représentante de la collectivité de rattachement
Mme Chantal NUGUES-VILETTE, représentante de la collectivité de rattachement
M. Michel MOLINA, représentant de l'agglomération
M. Christian JOURDAIN, Mme Marie-Pierre ALEMAO, représentants des parents d'élèves

Membres absents :

M^{me} Patricia LEON, représentante de la Commune
M. Michel MOLINA, représentant de l'agglomération
Mme Mélanie ORDONEZ, représentante des personnels d'enseignement
Mme Angélique MOULAI, représentante des parents d'élèves
M. Adrien DEMEE, M. Nolan SANSON, M. Valère BLONDEAU, M. EL HARAK Rayan, représentants des élèves

Nature des questions traitées :

Pages
de 1 à 8

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3/4
II -	ORGANISATION SCOLAIRE	4/5
II.-	AFFAIRES FINANCIERES	5/8
IV -	QUESTIONS DIVERSES	8

Le secrétaire de séance

M. Vincent ROUEN

Le Proviseur



Monsieur Le Proviseur ouvre la séance à 17h30, en présence de 14 membres pourvus d'une voix délibérative.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il présente également les excuses des personnes empêchées notamment celles des représentants de la région.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, M. Vincent ROUEN, représentant des personnels d'enseignement se porte volontaire.

Il est procédé à une présentation des membres titulaires et remplaçants présents.

Monsieur Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

M. ROUEN, représentant des personnels d'enseignement, pose une question sur l'opportunité de rajouter à celui-ci la fixation d'un montant maximum autorisé pour le remboursement des frais de déplacements des intervenants extérieurs tel que stipulé dans le procès verbal du CA du 20/09/2018.

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable répond que cette détermination se fera au cas par cas et qu'en conséquence cette mention n'a plus lieu d'être.

Monsieur Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20/09/2018

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

M. ROUEN, représentant des personnels d'enseignement, demande que soit modifiée en page 5 sur le vote concernant le règlement intérieur du SRH, la mention « la proposition est adoptée à la majorité.... » par la mention « est adoptée à l'unanimité », chaque membre ayant donné son consentement.

Monsieur Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès verbal.

Votants : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. INSTALLATION DES INSTANCES

Monsieur Le Proviseur procède ensuite à l'installation de la Commission Permanente et du Conseil de Discipline.

Il sollicite également les membres du Conseil pour l'actualisation de la composition du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, de la commission Hygiène et Sécurité, Commission éducative et du Conseil de la Vie Lycéenne.

Monsieur Le Proviseur communique officiellement la composition de la Commission Permanente, du Conseil de Discipline et des autres commissions qui seront amenés à siéger sur l'année scolaire 2019 -2020 (*voir pièces jointes compositions officielles*).

Monsieur Le proviseur annonce la tenue d'un CVL dans le courant du mois ainsi que la date de la tenue du CA consacré au vote du budget fixée au mardi 26/11/2019.

Monsieur ROUEN, représentant des personnels d'enseignement, s'informe de l'éventuelle tenue d'une commission permanente pour préparer le dit CA, précisant notamment que les nouveaux programmes impliquent d'éventuels frais supplémentaires susceptibles de faire varier l'équilibre des frais pédagogiques.

Monsieur Le Proviseur répond qu'une telle commission n'est pas prévue. Il faut donc se mettre en rapport en amont avec Madame l'intendante afin de lui communiquer ces demandes chiffrées.

La composition des instances est soumise aux votes :

Votants : 14 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 14 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0
Acte n° 2020/11

NT

La composition des instances est adoptée à l'unanimité des membres présents

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Proviseur présente ensuite le nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration. Il insiste sur le respect de la durée maximale de 2 heures et demi pour chaque séance.

Nouveauté : mise en ligne des actes et des PV sur le site internet du lycée.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Votants : 14 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 14 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0
Acte n° 2020/14

NT

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

Monsieur Le Proviseur présente ensuite les critères d'attribution des fonds sociaux, notamment au niveau du barème qui sera appliqué, à savoir :

Repas à la demi-pension : prise en charge du forfait 4 jours pour le trimestre en cours,

Internat : prise en charge du trimestre en cours,

Manuels scolaires : une demande d'exonération est faite auprès des fédérations de parents.

Fournitures scolaires : 30 € - Calculatrice : 50 € - Tenue de sport : 70 €

Voyage scolaire : 50% du montant de la participation famille voté en CA.

M. ROUEN, représentant des personnels d'enseignement, fait remarque qu'une prise en charge à 50% des frais de voyage scolaire sera insuffisante pour certaines familles et que, dans certains cas, le FSL était allé jusqu'à la prise en charge de 100% du montant.

Monsieur Le Proviseur répond que le FSL ne doit pas se substituer aux familles, il doit rester une aide. Les voyages scolaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas essentiels dans la scolarisation de l'élève.

La flexibilité du barème proposé est néanmoins réaffirmée.

M.ROY, représentant des personnels d'enseignement, pose la question du barème antérieur. Il lui est répondu qu'il n'y en avait pas avant la rédaction de ces propositions de critères d'attribution.

Mme LEPREVOST, représentant des personnels d'enseignement, demande des précisions sur la somme allouée à la tenue de sport. Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable répond qu'il s'agit d'un montant forfaitaire correspondant à l'achat d'une tenue complète.

M.MARIE, représentant des personnels d'enseignement, s'enquiert du montant des fonds disponibles. Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable répond que ceux-ci s'élèvent à 6000€ ; elle précise également l'origine de ces crédits et le fonctionnement du FSL.

M.LUBAT, représentant des personnels d'enseignement, demande s'il est possible d'abonder le FSL autrement que par des fonds publics. Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable répond que non mais qu'il y a possibilité d'abonder de cette manière la caisse de solidarité qui peut être amenée à jouer un rôle similaire.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation des critères d'attribution des Fonds Sociaux.

Votants : 14 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 14 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0
Acte n° 2020/12

NT

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

II – ORGANISATION SCOLAIRE

1. BILAN DE RENTREE

• RESULTATS AUX EXAMENS

Monsieur Le Proviseur présente les bilans de réussite à l'examen pour les quatre dernières années accompagnés de comparatifs académiques et souligne la qualité de ceux-ci.

• EFFECTIFS

Monsieur Le Proviseur Adjoint présente les effectifs et souligne que, point important, l'établissement a la particularité de garder ses effectifs sur la totalité des cycles et, donc, d'emmener la grande majorité des élèves entrant en seconde jusqu'à l'examen.

• TESTS DE POSITIONNEMENT DE SECONDE

Monsieur Le Proviseur Adjoint présente les résultats des tests de positionnement ; ceux-ci mettent en évidence une maîtrise fragile en mathématiques. Il souligne le nombre réduit d'enseignants dans cette matière disponible pour l'accompagnement personnalisé et lance un appel aux enseignants des disciplines professionnelles pour proposer, en AP, des modules consacrés à cette matière. Il souligne également qu'il faut relativiser la quantité, dans ces résultats, de « maîtrises insuffisantes » ; en effet le temps imparti - 50 minutes – pour la réalisation de ces tests n'a pas permis à un grand nombre d'élèves de finaliser ceux-ci. Certains résultats sont en conséquence aléatoires.

L'accompagnement personnalisé du niveau seconde sera axée sur ces deux disciplines : français et mathématiques.

2. LE NUMERIQUE

INFRASTRUCTURE :

Le Proviseur informe les membres du Conseil que les travaux de câblage et d'installation de la fibre vont enfin démarrer au lycée A. Briand. Deux réunions de chantier ont déjà eu lieu et les travaux sont prévus pour une durée de 10 mois et pour un montant d'un million d'euros.

L'ensemble de l'architecture du réseau est remis à zéro avec une nouvelle architecture en étoile, à partir du bâtiment D, qui sera le cœur de réseau. Ensuite, chaque bâtiment sera refait en totalité.

La WIFI sera installée dans certaines zones du lycée :

Salle de conférence, salles des professeurs (A-D-E), internat, CDI, foyer

La livraison de ces travaux devrait intervenir en août 2020.

USAGES :

En parallèle et sans attendre la fin des travaux, l'usage du numérique doit progresser au lycée A. Briand avec la mise en place de l'ENT (EDUC NORMANDIE), avec des séances d'information et de formation déjà prévues.

La dématérialisation de certains documents est également prévue :

- ✓ Dossiers d'inscription (téléchargeables par les établissements destinataires)
- ✓ Bulletins trimestriels via l'ENT (mis en ligne 48h après le conseil de classe)
- ✓ La mise en ligne des PV et des actes du Conseil d'Administration

M.ROY, représentant des personnels d'enseignement, s'enquiert des procédures pour les familles n'ayant pas accès au numérique. Monsieur Le proviseur lui répond que celles-ci pourront faire une demande de bulletin version papier mais que cela sera certainement marginal.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. CONVENTIONS- CONTRATS

COM : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, ordonnateur, de signer la COM, convention d'objectifs et de moyens avec la Région Normandie.

Cette convention a pour but de préciser les modalités d'exercice des compétences et responsabilités respectives de la collectivité territoriale et de l'EPLÉ dans le double respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et de l'autonomie des établissements publics d'enseignement.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2020/8

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION CREL (RENOUVELLEMENT)

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, ordonnateur, de signer une convention avec le lycée LAVOISIER du HAVRE pour la mise en place de la formation CACES au bénéfice des élèves du lycée BRIAND inscrits en filière logistique. (Niveau 1^{ère} PRO). Les frais de déplacement des élèves sont remboursés sur facture par la Région.

La proposition de conventionnement avec le lycée LAVOISIER est soumise aux votes :

Votant : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2020/2

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION CANOPE

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, ordonnateur, de signer une convention avec CANOPE dans le cadre de l'intervention « Aménagement des espaces scolaires » organisé le 21 novembre 2019.

Monsieur Le Proviseur Adjoint précise que, dans ce cadre, aura lieu le 21/11/2019 une rencontre avec les enseignants intervenant dans la co-intervention afin de réfléchir à ces aménagements.

La proposition de conventionnement avec CANOPE est soumise aux votes :

Votant : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2020/4

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DE L'UNSS

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer renouvellement de la convention pour le prêt à titre gracieux du minibus de l'UNSS au lycée (sauf frais de carburant).

Votants : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2020/3

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents

CONVENTION AVEC LE LYCÉE MODESTE LEROY

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer une convention avec le lycée Modeste Leroy, structure d'accueil de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire avec laquelle l'établissement travaille en étroite relation.

Convention relative aux périodes en lycée professionnel des élèves de la seconde pro d'exploration du pôle d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des parcours individualisés, les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière (accès restauration, ...). Il sera demandé d'ajouter sur la convention que les indemnités de frais pour les périodes de stage seront accordées dans les mêmes conditions que les élèves du lycée d'origine (modification à effectuer sur la convention).

La convention est soumise aux votes :

Votants : 14

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2020/6

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents

18h30 : Arrivée d'un membre représentant des parents d'élèves

CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE

Monsieur Le Proviseur Adjoint informe les membres du Conseil d'Administration qu'une convention est en cours d'établissement avec la Croix Rouge et le Fédération Française des Sauveteurs Secouristes (partenaires de l'établissement dans le cadre de la filière Métiers de la Sécurité). Cette convention est destinée à fixer les cadres de l'accueil au sein de leurs structures d'élèves temporairement exclus pour y effectuer des actions à valeur éducative.

Cette convention sera soumise aux votes au prochain conseil d'administration.

VOYAGES

Voyages à Bruxelles (Belgique) :

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'approuver le budget définitif du voyage de la section de TBPMS à Bruxelles en mai 2020 organisé par M.ROUEN.

Il est demandé à M.ROUEN de décrire son action. Il précise ensuite que des demandes de subvention en cours sont en bonne voie d'aboutissement et que, le cas échéant, il sera possible de faire baisser les coûts pour les familles et pour l'association Bac Pro commerce lors du bilan.

Le budget du voyage à Bruxelles est soumis aux votes :

Votants : 14

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2020/10

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents

Voyage à STRATFORD (Royaume Uni)

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite ensuite les membres du Conseil d'Administration afin d'approuver la validation du choix du voyageur CLC pour le voyage organisé à Stratford par Mesdames LEPREVOST et LEROYER pour les élèves de niveau première. La somme proposée par ce voyageur est de 304.16€ par personne

La proposition est soumise aux votes

Votants : 14

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2020/9

Ce choix est adopté à l'unanimité des membres présents

CONSULTATION MARCHE TRANSPORT

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour M. le Proviseur de lancer la consultation pour le marché transport pour les sorties scolaires, marché qui l'objet d'un appel d'offres,

Cette autorisation de consultation est soumise aux votes :

Votants : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	T
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	
Acte n° 2020/13			

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA PASSATION DES MARCHES ANNUELS

Monsieur Le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration la délégation pour la passation des marchés annuels.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votant : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	T
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	
Acte n° 2020/7			

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable explique que la taxe d'apprentissage étant fléchée sur des lignes budgétaires distinctes entre le LP et le LGT et certains partenaires ayant effectué un mauvais fléchage, une somme d'environ 8 000€ versée par des partenaires historiques du LP se retrouve affectée au LGT. Il convient donc de revoir les dépenses et équilibres du Lycée Professionnel.

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable précise également qu'un courrier de remerciement a été envoyé aux entreprises concernées accompagné d'une demande de précision du fléchage en direction du LP.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 14	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	NT
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	
Acte n° 2020/5			

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Enfin Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable informe le Conseil d'Administration de deux décisions budgétaires :

- DBM n°3 pour info affectation du BOP 141 aux frais de stage.
- DO n°1 réaffectation des dépenses suite à la baisse de la TA

III – QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 18h45. La prochaine séance est fixée au 26/11/2019.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE PROFESSIONNEL
Année scolaire 2019- 2020

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

REPRESENTANTS	Titulaires	Émargement	Suppléants	Emargement	Qualité
Equipe de Direction de l'établissement	M. DIOT Jean-Michel M. LEVASSEUR Frédéric Mme DAMERON Florence Mme QUENEUILLE Catherine				Proviseur Proviseur-Adjoint Agent Comptable Chef de Travaux
Représentant de la Collectivité de Rattachement	Mme BEAUVILLARD Karène Mme NUGUES-VILLETTE Chantal	Excusée Excusée	M. CORNE Laurent Mme PIEL Alexandra		Conseillères Régionales
Représentants de la Commune	Mme LEON Patricia		M. ROUSSEL Emmanuel		Adjointe au Maire
Représentant de l'Agglomération	M. MOLINA Michel	Excusé	M. HAMEL Raynald		Représentants du Grand Evreux
Personnalités Qualifiées	X X				
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	7 Mme BIZEUL Sophie Mme GARCIA ACOSTA Karima Mme JANAS Jessica M. LUBAT Arnaud Mme ORDONEZ Mélanie M. ROUEN Vincent M. ROY Corentin		Mme CASSOUX Chantal Mme JEANNE Christelle Mme LAMY-DIONIS Emmanuelle Mme LEPREVOST Carole M. MARIE Franck Mme MARTIAL Valérie Mme MAZOYER Audrey		LISTE INDEPENDANTE
Représentants des Parents d'élèves	5 M. JOURDAIN Christian M. SOULET Sébastien Mme MARC Ingrid Mme MOULAI Angélique Mme ALEMAO Marie-Pierre	Excusé Excusée			FCPE PEEP
Représentants des élèves	5 DEMEE Adrien TBPGA1 SAMSON Nolan TBPGA1 BLONDEAU Valère 1BPMS LETERTRE Anthony 1BPMS EL HARAK Rayan 1BPMS		MENDES Manikech-TPBGA1 DIEZ Lucie TBPL LETELLIER Romain- 1BPMS MARC Evann - 1 BPMS	 Excusé	Vice Président CVL
TOTAL	25				